

Image not found or type unknown



Emprunt immobilier / divorce

Par **guerlin**, le **01/02/2010** à **17:57**

Bonjour,

Deux personnes mariées sous le régime du bien commun souscrivent un prêt immobilier pour acheter une petite résidence secondaire. Que faire en cas de divorce pour se protéger d'un éventuel non-paiement de sa part du crédit par l'un des mariés ? L'autre devra-t-il obligatoirement tout supporter ? Vaut-il mieux vendre avant ? Si l'un refuse, peut-on l'y contraindre ?

D'avance merci pour votre éventuel retour.

Cordialement,

G.